

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

SFEE\_PAFR\_25\_2

**ARRÊTÉ MODIFIANT LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER****Le Président du Conseil départemental,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 121-1, L. 121-8, L. 121-9, R. 121-7, R. 121-8, R. 121-9 et R 121-18 ;

Vu la délibération du conseil général instituant la commission départementale d'aménagement foncier en date du 29 novembre 2006 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental en date du 27 janvier 2023 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement foncier ;

Vu l'ordonnance du tribunal judiciaire de Vannes en date du 28 août 2023 désignant M. Jean-Yves Kerdreux en qualité de président suppléant ;

Vu le courriel de la DDTM du Morbihan du 19 septembre 2024 proposant Mme Laurence Despinasse en qualité de personne qualifiée ;

Vu la proposition de désignation de M. Patrick de Raguanel en qualité de propriétaire bailleur par la chambre d'agriculture du Morbihan le 23 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2025 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles les plus représentatives au niveau départemental ;

Vu l'absence de réponse de l'association Eaux et Rivières de Bretagne au courrier du département en date du 24 février 2025 ;

Vu l'absence de réponse de la chambre d'agriculture du Morbihan au courrier du département en date du 26 février 2025 pour la proposition des représentants de la profession agricole suite aux élections de janvier 2025 ;

Vu le courriel de la chambre d'agriculture du Morbihan du 28 février 2025 désignant Mmes Hélène Loric ou Gaëlle Emeraud pour représenter le président de la chambre d'agriculture du Morbihan ;

Vu les courriels de la fédération des chasseurs du Morbihan des 4 mars et 10 avril 2025 désignant M. Pierre Le Govic et M. Jean-Laurent Le Male en qualité de représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages ;

Vu le courrier de la SAFER Bretagne du 7 mars 2025 proposant M. Stéphane Cail en qualité de personne qualifiée ;

Vu le communiqué de presse du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 21 mars 2025 relatif aux résultats nationaux consolidés des élections des membres des chambres d'agriculture 2025 ;

Vu le courriel de la DDFIP du Morbihan du 22 avril 2025 proposant M. Alain Beillas en qualité de personne qualifiée ;

Considérant la nécessité de procéder à l'actualisation de la composition de la commission départementale d'aménagement foncier au regard des nouvelles désignations et propositions visées ci-dessus et au renouvellement de la chambre d'agriculture ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services ;

## ARRÊTE :

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 27 janvier 2023 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement foncier est abrogé.

### **Article 2**

La commission départementale d'aménagement foncier du Morbihan est composée comme suit :

#### Présidence

Titulaire : Mme Camille HANROT-LORE  
Suppléant : M. Jean-Yves KERDREUX

#### En qualité de conseillers départementaux

Titulaires : Mme Marie-Christine LE QUER, M. Alain GUIHARD, Mme Dominique GUEGAN  
et Mme Rozenn METAYER  
Suppléants : Mme Françoise BALLESTER, M. Fabrice ROBELET, M. Benoit QUERO et M. Boris LEMAIRE

#### En qualité de maires de communes rurales

Titulaires : M. Alain de CHABANNES, maire de Bohal  
M. Jean-Louis LE MASLE, maire d'Inguiniel  
Suppléants : M. Noël PAUL, maire d'Ambon  
M. Daniel LORAND, maire-adjoint de Bréhan

#### En qualité de personnes qualifiées

M. Romain CHAUVIERE	Directeur de l'environnement – Département du Morbihan
M. Eric LOZACHMEUR	Responsable du service foncier et études environnementales Département du Morbihan
M. Thibaut JANNEAU	Chargé de mission aménagement foncier rural au service foncier et études environnementales - Département du Morbihan
M. Stéphane CAIL	Chef du service départemental - SAFER Bretagne
M. Alain BEILLAS	Responsable de la division des missions foncières Direction départementale des finances publiques du Morbihan
Mme Laurence DESPINASSE	Cheffe de l'unité foncier et paysages Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan

M. le président de la chambre d'agriculture du Morbihan ou sa représentante Mme Hélène LORIC  
– suppléante : Mme Gaëlle EMERAUD

#### En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles les plus représentatives au niveau national

M. le Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Morbihan, ou son représentant  
M. le Président de l'organisation syndicale des "Jeunes agriculteurs" du Morbihan, ou son représentant

#### En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental

M. le Porte-Parole de la confédération paysanne du Morbihan, ou son représentant  
M. le Président de la coordination rurale du Morbihan, ou son représentant

M. le Président de la chambre départementale des notaires, ou son représentant

Publié en ligne le 29/04/2025

En qualité de propriétaires bailleurs

Titulaires : M. Gaëtan de LANGLAIS – Surzur  
M. Patrick de RAGUENEL – Guer  
Suppléants : M. Henri de CHAVAGNAC – Carnac  
M. Loïc ROUSSEAU – Saint-Avé

En qualité de propriétaires exploitants

Titulaires : M. Jean-Marc PEDRO – Neulliac  
M. Serge BELZ – Crach  
Suppléants : M. Thierry COURTOIS – Saint-Avé  
M. Pascal ELIE – Mohon

En qualité d'exploitants preneurs

Titulaires : M. Bertrand GUIQUERRO – Questembert  
Mme Martine DRENO – Péaule  
Suppléants : M. Jean-Marc LE PENUIZIC – Péaule  
M. Noël MAHUAS – Grand-Champ

En qualité de représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

Titulaire : M. Pierre LE GOVIC – Guégon, représentant la fédération départementale des chasseurs du Morbihan  
M. François ROCHE – Loyat, représentant Eaux et Rivières de Bretagne  
Suppléant : M. Jean-Laurent LE MALE – Vannes, représentant la fédération départementale des chasseurs du Morbihan  
M. Jean-Pierre ALLOT – Pont-Scorff, représentant Eaux et Rivières de Bretagne

**Article 3**

Si la commission départementale d'aménagement foncier est amenée à se prononcer dans le cadre de la procédure prévue à l'article L. 121-9 du code rural et de la pêche maritime, elle sera complétée par :

Le président du centre national de la propriété forestière, ou son représentant

Un représentant de l'office national des forêts

Le président du syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs, ou son représentant

En qualité de propriétaires forestiers

Titulaires : M. Philippe de MONTFORT – Pleucadeuc  
M. Stéphane du PONTAVICE – Perret (22)  
Suppléant : M. Henry de LANTIVY – Vannes

En qualité de maires ou délégués communaux représentant les communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier

Titulaires : M. Gilles MADEC, maire-adjoint de Saint-Pierre-Quiberon  
Mme Carole LE YAOUANQ, maire de Lignol  
Suppléants : Mme Françoise GUILLERM, maire de Langonnet  
M. Charles BOULOUARD, maire de Melrand

#### **Article 4**

Un agent du pôle aménagement foncier rural au sein du service foncier et études environnementales du département est chargé du secrétariat de la commission.

#### **Article 5**

La commission a son siège à l'Hôtel du département.

#### **Article 6**

Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département du Morbihan.

VANNES, le 28 avril 2025

**Le Président du Conseil départemental,**



**David LAPPARTIENT**